

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-038 :

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

15 rue du Puits Lizet

**Pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage
et le stationnement d'un véhicule de chantier**

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ENTREPRISE PENTECOTE

5 RUE VOLTA

17139 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule de chantier des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 15 rue du Puits Lizet.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Du mercredi 11 février 2026 à 8h00 au vendredi 17 avril 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 15 rue du Puits Lizet, au droit du chantier, pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule de chantier par l'entreprise « PENTECOTE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « PENTECOTE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- PENTECOTE.

Fait à La Flotte, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

